

Encadré 1.2. Les principes de Transparency International pour le financement et les faveurs en politique

Les principes de TI pour le financement et les faveurs en politique sont fondés sur les valeurs d'intégrité, d'équité, de transparence et de responsabilité. Ils sont nés de la nécessité de juguler l'influence de l'argent et des faveurs sur la sphère politique car cette influence mine le processus démocratique et la primauté du droit. Ces principes sont présentés dans le contexte d'un engagement de la communauté internationale à combattre la corruption qui a été exprimé dans le projet de convention des Nations unies de lutte contre la corruption et qui devait être adopté, au moment où nous écrivions, au mois de décembre 2003. Ces principes sont ancrés dans la reconnaissance mondiale des droits de l'homme telle qu'elle a été approuvée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres conventions connexes.

1 Juguler le trafic d'influence et les conflits d'intérêts

Les dons accordés aux partis politiques, aux candidats et aux élus ne doivent pas constituer un moyen d'acquérir des faveurs personnelles ou politiques ou d'acheter l'accès à des hommes politiques ou à des fonctionnaires. Les partis et les candidats eux-mêmes doivent pratiquer la transparence et démontrer leur engagement à respecter des normes éthiques dans leur vie publique. Les gouvernements doivent appliquer une législation adéquate en matière de conflits d'intérêts avec notamment des lois régissant les circonstances dans lesquelles un élu peut occuper en même temps un poste dans le secteur privé ou dans une entreprise d'État.

2 La transparence par la divulgation et la publication

Les partis politiques, les candidats et les hommes politiques doivent déclarer leurs biens, leurs revenus et leurs dépenses auprès d'une agence indépendante. Ces informations doivent être fournies à temps, sur une base annuelle, mais surtout avant et après les élections. Elles doivent inclure la liste des donateurs et le montant de leurs dons sans oublier les contributions en nature et les prêts. La destination des dépenses doit également être précisée. Sous réserve de risques réels de sécurité encourus par les donateurs ou les bénéficiaires, ces informations doivent être rendues publiques à temps pour que le public puisse en prendre connaissance avant les élections.

Par ailleurs, les entreprises publiques doivent publier dans les rapports annuels destinés à leurs actionnaires, la liste de tous les dons offerts aux partis politiques d'un pays et il faudrait envisager la possibilité d'exiger l'autorisation des actionnaires pour ce type de dons.

3 Efficacité de la mise en œuvre et du suivi des mesures réglementaires

Des organismes publics de surveillance doivent surveiller efficacement le respect des lois et des mesures réglementaires. Dans cette perspective, ils doivent être dotés des ressources, des compétences, de l'indépendance et des pouvoirs d'investigation nécessaires. En collaboration avec des tribunaux indépendants, ils doivent s'assurer que les contrevenants répondent de leurs actes et sont dûment sanctionnés. Le financement des partis politiques avec des fonds d'origine illégale doit être assimilé à un crime.

4 Diversité des revenus et plafonnement des dépenses

Il faudrait examiner sérieusement les avantages que peuvent offrir le financement des partis et des candidats par l'État et l'encouragement de la participation des citoyens à travers des petits dons et des cotisations des membres. Il convient également de restreindre le soutien accordé par les sociétés et les sources étrangères ainsi que les dons individuels trop importants.

Afin de contrôler les demandes de financement politique, des dispositifs tels que le plafonnement des dépenses ou l'accès subventionné aux médias pourraient être mis en place.

5 Impartialité et intégrité dans l'accès aux médias

Les candidats et les partis politiques doivent avoir un accès impartial aux médias. Des normes pour une couverture médiatique équilibrée et pour l'intégrité des médias doivent être établies, appliquées et entretenues. Les médias doivent jouer un rôle indépendant et essentiel tant dans les campagnes électorales que dans le processus politique plus largement. Il faudrait recourir à des instruments tels que la législation sur le conflit d'intérêts pour éviter que le contrôle politique des médias publics et privés n'entraîne de parti pris dans le traitement des sujets politiques.

6 La participation de la société civile

La société civile doit prendre une part active dans la promotion d'une législation adéquate au financement politique, dans le suivi du financement politique et de son impact sur la représentation politique. Le cadre juridique réglementaire et institutionnel doit permettre aux organisations de la société civile, en concertation avec les médias indépendants, d'engager des activités de cette nature. Ce cadre doit également faciliter l'accès à l'information, donner l'occasion à la société civile d'apporter sa contribution à la législation en instance et proposer des remèdes juridiques entre autres mesures.